Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260704-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 26-07-04	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC.
Rapporteur : Jean Paul VERMOT	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Blancs : 0	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT) : DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2026 approuvant le principe de composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et adoptant son règlement ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que les membres de la CLECT sont désignés par les communes et les noms sont transmis au conseil de communauté qui les acte par délibération ;

Considérant que le conseil de communauté a validé le principe de nommer un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260704-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : désignent Monsieur Philippe EUZEN, membre titulaire, et Ismaël DUPONT membre suppléant, au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT